Centre
de services scolaire
des Portages-
de-l'Outaouais

Québec

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

15 FÉVRIER 2021

TROISIÈME RENCONTRE ORDINAIRE VIRTUELLE

Centre
de services scolaire
des Portages-
de-l'Outaouais
Québec

Procès-verbal de la rencontre virtuelle ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue le lundi 15 février 2021 à 19 heures 30 minutes.

Séance virtuelle ordinaire
15 février 2021

Étaient présents :

Membres parents d'un élève
Madame Susanne Trachsel, district Ouest
Monsieur Richard Bilodeau, district Centre-Ouest
Monsieur Djama Ahmed, district Centre-Est
Monsieur Arona Bathily, district Est
Madame Julie Boisvert, district Nord

Membres du personnel scolaire
Madame Christelle Élément, représentante personnel de soutien
Madame Mylène Larocque, représentante membre professionnel
Monsieur Simon Leclair, représentant cadre d'établissement
Madame Isabelle Lemay, représentante cadre scolaire
Madame Édith Lacasse, représentante membre enseignant

Membres représentants de la communauté
Monsieur Raïmi Osseni, expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
Monsieur Dominique Kenney, expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
Madame Marie Trouïs, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel
Monsieur Jean-Charles Gendron, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
Madame Yanika Whiteman, personne de 18 à 35 ans
RA

Étaient également présents :

Madame Nadine Peterson, directrice générale
Monsieur Stéphane Lacasse, directeur général adjoint
Monsieur Rémi Lupien, directeur général adjoint à l'administration
Madame Nathalie Bédard, directrice générale adjointe
Madame Caroline Sauvé, directrice du Service du secrétariat général et des communications

Présence de participants du public

Madame Lucie Sanscartier, vice-présidente du Syndicat du soutien scolaire de l'Outaouais (SSSO-CSQ)
Monsieur Simon Lajoie

1. Ouverture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat de quorum, Monsieur Bilodeau ouvre la séance.

Il est 19 heures 32minutes.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-20-21-048

2. Adoption de l'ordre du jour

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Bilodeau, appuyé par Mme Julie Boisvert et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-20-21-049

3. Adoption du procès-verbal

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 DÉCEMBRE 2020 ET DU 18 JANVIER 2021

Il est proposé par M. Richard Bilodeau, appuyé par Mme Édith Lacasse et résolu que le conseil d'administration dispense la secrétaire générale de la lecture des procès-verbaux du 7 décembre 2020 et du 18 janvier 2021 et adopte les procès-verbaux tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-20-21-050

4. Rapport de la présidence du conseil d'administration

4 RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Richard Bilodeau mentionne qu'il va y avoir un huis clos statutaire après chaque séance ordinaire. Il rappelle aux membres du public qu'ils n'ont pas le droit de poser des questions, car aucune personne n'est inscrite à la période d'intervention du public.

À 19h37, 1 seul membre du public est en ligne.

5.1. Nouvelles du CSSPO

5. RAPPORT DE GESTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 NOUVELLES DU CSSPO

Mme Peterson mentionne qu'il s'agit de la semaine de la persévérance scolaire et elle encourage tout le monde à soutenir les jeunes surtout ceux qui ont besoin d'un petit soutien supplémentaire.

Mme Peterson effectue un sommaire de l'état de la situation de la COVID-19 au CSSPO, et remercie les gens dans les établissements qui s'assurent que les mesures sanitaires sont respectées afin d'assurer un environnement sécuritaire.

5.2. Reddition de compte

5.2 REDDITION DE COMPTE

Mme Peterson présente le document de reddition de compte. Elle mentionne qu'une reddition de compte sommaire sera présentée à chaque rencontre. Toutefois le comité de vérification aura pu, auparavant, étudier la reddition de compte sommaire et poser ses questions.

Elle présente les changements à venir au niveau des directions d'établissement et au centre administratif suite à des nominations et un départ à la retraite.

Elle présente la reddition de compte financière. Elle mentionne que pour l'École 037, nous sommes en phase de conception. Elle mentionne que pour les autres constructions, les échéanciers sont toujours en vigueur.

M. Leclair demande comment il se fait que le coût des écoles a augmenté autant. M. Lupien mentionne que la différence entre l'École 036 et l'École 038, est la grosseur; il y a 8 locaux en moins, mais le ministère a révisé les espaces et dimensions. Le montant/m^2 est plus élevé. Le ministère revoit les besoins en m^2. De plus, les écoles seront plus grandes afin de faciliter les travaux collaboratifs.

6. Période d'intervention du public

6. PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune demande d'intervention du public

7.Suivis des procès-verbaux

7. SUIVIS DES PROCÈS-VERBAUX

Aucun suivi au procès-verbal du 7 décembre 2020

Aucun suivi au procès-verbal du 18 janvier 2021

8.Dépôt du rapport annuel 2019-2020

8 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2019-2020

Madame Peterson présente le rapport annuel et comment les informations ont été compilées.

Il est proposé par Mme Yanika Whiteman, appuyé par Mme Christelle Élément et résolu que le conseil d'administration prenne acte du dépôt du rapport annuel 2019-2020 du CSSPO.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-20-21-051

9. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

9.1 Dépôt du procès-verbal adopté de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique du 16 novembre 2020 et du procès-verbal en mode « document de travail » de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique du 18 janvier 2021

9.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE DU 16 NOVEMBRE 2020 ET DU PROCÈS-VERBAL EN MODE « DOCUMENT DE TRAVAIL » DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE DU 18 JANVIER 2021

Considérant l'adoption du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2020 par le comité de gouvernance et d'éthique lors de la rencontre du 18 janvier 2021;

Considérant l'envoi par courriel le 28 janvier 2021 du document de travail du procès-verbal du 18 janvier 2021 aux membres du comité de gouvernance et d'éthique ;

Il est proposé par M. Simon Leclair, appuyé par M. Richard Bilodeau et résolu que le conseil d'administration prenne acte du dépôt des procès-verbaux des séances du 16 novembre 2020 et du 18 janvier 2021 du comité de gouvernance et d'éthique.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-20-21-052

9.2 Dépôt du plan de travail révisé du comité de gouvernance et d'éthique

9.2 DÉPÔT DU PLAN DE TRAVAIL RÉVISÉ DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Considérant l'adoption du plan de travail révisé du comité de gouvernance et éthique par ledit comité lors de la séance du 18 janvier 2021 ;

Il est proposé par Mme Édith Lacasse, appuyé par Mme Yanika Whiteman et résolu que le conseil d'administration prenne acte du dépôt du plan de travail révisé du comité de gouvernance et d'éthique

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-20-21-053

9.3 Adoption de la révision du renseignement général « Emblème corporatif (01-04-00) »

9.3 ADOPTION DE LA RÉVISION DU RENSEIGNEMENT GÉNÉRAL « EMBLÈME CORPORATIF (01-04-00) »

Considérant la nécessité de réviser le *Renseignement général – Emblème corporatif* du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (01-04-00) afin de se conformer aux modifications à la *Loi sur l'instruction publique* suite à l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* le 8 février 2020;

Considérant la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion (CCG) le 15 décembre 2020;

Considérant la consultation effectuée auprès du comité de gouvernance et d'éthique le 18 janvier 2021;

Considérant la recommandation effectuée par le comité de gouvernance et d'éthique;

Il est proposé par Mme Mylène Larocque, appuyé par M. Djama Ahmed et résolu que le conseil d'administration adopte la révision du Règlement général « Emblème corporatif (01-04-00) » tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-20-21-054

9.4 Adoption de la révision renseignement général « Mission, vision et valeurs (02-01-00) »

9.4 ADOPTION DE LA RÉVISION DU RENSEIGNEMENT GÉNÉRAL « MISSION, VISION ET VALEURS (02-01-00) »

Considérant la nécessité de réviser le *Renseignement général – Mission, vision et valeurs* du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (02-01-00) afin de se conformer aux modifications à la *Loi sur l'instruction publique* suite à l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* le 8 février 2020;

Considérant la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion (CCG) le 15 décembre 2020;

Considérant la consultation effectuée auprès du comité de gouvernance et d'éthique le 18 janvier 2021;

Considérant la recommandation effectuée par le comité de gouvernance et d'éthique;

Il est proposé par M. Simon Leclair, appuyé par Mme Isabelle Lemay et résolu que le conseil d'administration adopte la révision du Règlement général « Mission, vision et valeurs (02-01-00) » tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-20-21-055

9.5. Adoption de la révision de la « Politique sécurité de l'Information (80-11-20) »

9.5 <u>ADOPTION DE LA RÉVISION DE LA « POLITIQUE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION (80-11-20) »</u>

Considérant la résolution C.C.-19-20-118 adopté par le Conseil des commissaires le 11 décembre 2019 ;

Considérant la nécessité de réviser la Politique « Sécurité de l'Information (80-11-20) » afin de se conformer à la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* entrée en vigueur le 8 février 2020;

Considérant la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion (CCG) le 15 décembre 2020;

Considérant la consultation effectuée auprès du comité de gouvernance et d'éthique le 18 janvier 2021;

Considérant la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

Il est proposé par M. Arona Bathily, appuyé par Mme Yanika Whiteman et résolu que le conseil d'administration adopte la révision de la politique « Sécurité de l'information (80-11-20) » tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-20-21-056

9.6 Adoption de la révision du Règlement Délégation de certains pouvoirs et certaines fonctions aux diverses instances du CSSPO (03-01-10)

9.6 ADOPTION DE LA RÉVISION DU RÈGLEMENT « DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS ET CERTAINES FONCTIONS AUX DIVERSES INSTANCES DU CSSPO (03-01-10) »

Monsieur Simon Leclair présente les grandes orientations qui ont encadré la révision de la politique (modification législative, information fournie dans le cadre de la formation des membres du CA et les encadrements légaux en matière d'octroi de contrats). M. Bilodeau mentionne que la direction générale s'est engagée à faire une reddition de compte aux membres du CA d'ici la fin de l'année scolaire afin de pouvoir corriger « certains tirs si nécessaires ».

*M. Richard Bilodeau vérifie auprès des membres du CA s'ils ont des questions, commentaires***.**

Considérant la nécessité de réviser le Règlement « Délégation de certains pouvoirs et certaines fonctions aux diverses instances du CSSPO (03-01-10) » afin de se conformer aux modifications à la *Loi sur l'instruction publique* suite à l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires »* le 8 février 2020;

Considérant la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion (CCG) le 15 novembre 2020;

Considérant la consultation effectuée auprès du comité de gouvernance et d'éthique le 18 janvier 2020;

Considérant la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

Il est proposé par M. Simon Leclair, appuyé par M. Richard Bilodeau et résolu que le conseil d'administration adopte la révision du Règlement « Délégation de certains pouvoirs et certaines fonctions aux diverses instances du CSSPO (03-01-10) » tel que déposé

Aucun vote demandé.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-20-21-057

10. RECOMMANDATION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

10.1 Dépôt du procès-verbal adopté de la rencontre du comité de vérification du 23 novembre 2020 et du procès-verbal sous mode « document de travail » de la rencontre du comité de vérification du 8 février 2021

10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DU 23 NOVEMBRE 2020 ET DU PROCÈS-VERBAL SOUS MODE « DOCUMENT DE TRAVAIL » DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DU 8 FÉVRIER 2021

Considérant l'adoption du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2020 par le comité de vérification lors de la séance du 8 février;

Considérant l'envoi par courriel le 9 février 2021 du document de travail du procès-verbal du 8 février 2021 aux membres du comité de vérification ;

Il est proposé par M. Jean-Charles Gendron, appuyé par Mme Mylène Larocque et résolu que le conseil d'administration prenne acte du dépôt des procès-verbaux du 23 novembre 2020 et du 8 février 2021 du comité de vérification.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-20-21-058

10.2. Dépôt du procès-verbal adopté de la rencontre du comité de vérification du 23 novembre 2020 et du procès-verbal sous mode « document de travail » de la rencontre du comité de vérification du 8 février 2021

10.2 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES (CRR)

M. Jean-Charles Gendron introduit le sujet.

En réponse à la demande de M. Bilodeau quant à la plus grande différence dans la répartition par rapport aux années passées; M. Lacasse présente une explication aux membres du CA. Il explique qu'il y a maintenant une réserve pour répondre aux besoins des élèves qui arrivent en cours d'année. Les critères pondérés ont été ajustés afin de mieux répondre aux besoins des élèves codés. Le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais va allouer 90% des allocations aux écoles et se garder 10% afin de répondre aux besoins des élèves qui devraient être déplacés après le 30 septembre.

Considérant que conformément à l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), la direction générale du Centre de services scolaire des Portages de l'Outaouais (CSSPO) doit présenter les recommandations du Comité de répartition des ressources (CRR) portant sur les objectifs et les principes de la répartition des revenus, sur la répartition annuelle de ceux-ci et sur la répartition des services éducatifs complémentaires et des autres services professionnels, le cas échéant;

Considérant les recommandations du CRR en lien avec la répartition des services complémentaires pour l'année scolaire 2021-2022 en annexe à la présente;

Considérant les recommandations du CRR en lien avec les modes de répartition pour 2021-2022 de certaines allocations versées par le ministère de l'Éducation du Québec au CSSPO en annexe à la présente;

Considérant la recommandation du Comité de vérification;

Il est proposé par M. Jean-Charles Gendron, appuyé par Mme Édith Lacasse et résolu que le conseil d'administration :

- Approuve et adopte les recommandations du CRR du CSSPO en lien avec la répartition des services complémentaires et les modes de répartition de certaines allocations versées par le MEQ pour 2021-2022, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-20-21-059

10.3. Nomination du vérificateur externe

10.3 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Monsieur Jean-Charles Gendron introduit le sujet.

Considérant que conformément à l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) doit nommer parmi les membres d'un ordre professionnel de comptables mentionné au Code des professions (chapitre C26) un vérificateur (auditeur) externe qui produit un rapport de vérification (audit) sur les opérations financières du CSSPO ;

Considérant les démarches de négociation pour un contrat de gré à gré ayant été effectuées;

Considérant la recommandation du Comité de vérification;

Il est proposé par M. Jean-Charles Gendron, appuyé par Mme Julie Boisvert et résolu que le conseil d'administration retienne les services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour les services de vérification (audit) externe du CSSPO pour l'année financière 2020-2021 pour un contrat de gré à gré au montant de 36 000,00 $ (avant taxes), avec possibilité de renouvellement pour une année supplémentaire (année financière 2021-2022) à ce même montant de 36 000,00 $ (avant taxes).

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-20-21-060

10.4 Autorisation – Aliénation immeuble Sainte-Thérèse

10.4 AUTORISATION – ALIÉNATION IMMEUBLE SAINTE-THÉRÈSE

M. Jean-Charles Gendron fournit des explications quant au lieu où se trouve cet immeuble. Il résume aux membres du CA pourquoi il est préférable de se départir de cet établissement. M. Rémi Lupien précise la véritable valeur aux livres de l'immeuble aux membres du CA. M. Lupien précise également pourquoi il n'y aura pas de perte comptable de vendre à ce montant.

M. Simon Leclair propose de changer « plus bas » à « plus haut soumissionnaire » dans l'avant-dernier paragraphe de la résolution.

Considérant la résolution C.C.-18-19-185 relative à l'autorisation de procéder à la démolition ou la vente publique de l'Immeuble sis au 1, chemin Lionel-Beausoleil, Lac-des-Loups (Québec) J0X 3K0 selon la situation la plus avantageuse pour le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO);

Considérant les démarches effectuées auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et de la Société québécoise des infrastructures (SQI) afin de procéder à la vente par appel d'offres public;

Considérant l'appel d'offres public effectué par la SQI et publié sur le Système électronique d'appel d'offres sous le numéro 1427308;

Considérant que la soumission la plus haute déclarée conforme suite à cet appel d'offres est inférieure à la valeur foncière uniformisée de l'immeuble;

Considérant qu'en vertu de l'article 6 (1) du Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire (R.R.Q. c. I-13.3, r. 7), le ministre peut autoriser l'aliénation d'un immeuble au plus offrant suite à un appel d'offres public;

Considérant les dommages causés par l'affaissement de la structure de l'immeuble dû au poids de la neige et de la glace le 22 février 2019;

Considérant la confirmation du Service des ressources financières que la valeur comptable nette de l'immeuble dans les livres comptables du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais est de zéro, n'entraînant donc pas d'impacts négatifs majeurs sur les résultats financiers en cas de vente à une valeur inférieure à la valeur foncière uniformisée de 604 412,00 $;

Considérant la recommandation du Service des ressources matérielles relativement à la gestion et cession de cet immeuble;

Considérant la recommandation du comité de vérification;

Il est proposé par M. Jean-Charles Gendron, appuyé par M. Dominic Kenney et résolu que le conseil d'administration :

- Autorise la direction générale à procéder aux démarches auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) afin d'obtenir les autorisations de vendre l'Immeuble Sainte-Thérèse, sis au 1, chemin Lionel-Beausoleil, La Pêche (Québec) J0X 3K0 au plus haut soumissionnaire déclaré conforme suite à l'appel d'offres public effectué par la SQI pour un montant de 4 100,00 $; et

- Autorise la direction générale à signer tous les documents relatifs à la vente de l'Immeuble Sainte-Thérèse suite au résultat positif de ces démarches.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-20-21-061

11. RESSOURCES HUMAINES

11.1 Dépôt du procès-verbal sous format « document de travail » du comité de ressources humaines du 11 janvier 2021

11.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL SOUS FORMAT « DOCUMENT DE TRAVAIL » DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES DU 11 JANVIER 2021

M. Raïmi Osseni présente le procès-verbal.

Considérant l'envoi par courriel le 12 février 2021 du document de travail du procès-verbal du 11 janvier 2021 aux membres du comité de ressources humaines ;

Il est proposé par M. Raïmi Osseni, appuyé par Mme Julie Boisvert et résolu que le conseil d'administration prenne acte du dépôt du procès-verbal en mode document de travail du 11 janvier 2021 du comité de ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-20-21-062

11.2 Dépôt du plan de travail du comité de ressources humaines

11.2. DÉPÔT DU PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

M. Raïmi Osseni introduit le sujet et précise que les critères d'évaluation de la direction générale seront amenés comme sujet à la prochaine rencontre du comité d'administration contrairement à ce qui est indiqué dans le document.

Considérant l'adoption du plan de travail du comité de ressources humaines par ledit comité lors de la séance du 11 janvier 2021 ;

Il est proposé par M. Raïmi Osseni, appuyé par Mme Julie Boisvert et résolu que le conseil d'administration prenne acte du dépôt du plan de travail du comité de ressources humaines et que ce dernier soit révisé pour modifier la date pour le sujet « critères d'évaluation de la direction générale.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-20-21-063

12. ORGANISATION SCOLAIRE

12.1 Adoption de l'addenda à la « Politique en matière de transport scolaire (30-20-20) »

12.1 ADOPTION DE L'ADDENDA À LA « POLITIQUE EN MATIÈRE DE TRANSPORT SCOLAIRE (30-20-20) »

Madame Nadine Peterson explique pourquoi cet addenda est proposé et précise qu'il y a un arrimage avec la politique de transport au Centre de services scolaire des Draveurs. M. Simon Leclair précise que cet addenda ne remet pas en question les critères de répartition des élèves. Il mentionne également les deux coquilles à modifier dans le 3e paragraphe pour enlever le « s » à centre de services scolaire.

Considérant la modification de l'article 4 à la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), indiquant que « l'élève ou, s'il est mineur, ses parents ont le droit de choisir, à chaque année, parmi les écoles qui dispensent les services auxquels il a droit, celle qui répond le mieux à leur préférence. »

Considérant qu'il est indiqué à l'article 4 de la LIP que « l'exercice de ce droit ne permet pas d'exiger le transport lorsque le transport requis pour cet élève excède ce qui est prévu par le centre de services scolaire. »

Considérant que les élèves résidant sur le territoire du CSSPO qui désirent fréquenter une école d'un autre centre de services scolaire et que les élèves résidant sur le territoire d'un autre centre de services scolaire qui désirent fréquenter une école du CSSPO (demande de choix d'école extraterritoriale) ne sont pas admissibles au transport scolaire.

Il est proposé par Mme Édith Lacasse et appuyé par Mme Yanika Whiteman que le conseil d'administration autorise l'ajout d'un addenda à la politique en matière de transport scolaire :

- Ajouter la définition de « choix d'école extraterritoriale » à l'article 3 :
  « Demande de la ou des personnes responsables d'un élève qui réside sur le territoire du CSSPO de fréquenter une école d'un autre centre de services scolaire ou demande d'une ou des personnes responsables d'un élève qui réside sur le territoire d'un autre centre de services scolaire pour qu'il fréquente une école du CSSPO. »

- Ajouter l'article 4.4 à la présente politique :
  « Élèves qui font l'objet d'un choix d'école extraterritoriale
  Les élèves qui font l'objet d'un choix d'école ne sont pas admissibles au transport scolaire. Le transport est de la responsabilité du répondant ou de la répondante de l'élève. »

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-20-21-064

13. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

M. Stéphane Lacasse introduit le sujet en expliquant l'origine du protocole. Il est mentionné aux membres que ce protocole vient couvrir un vide qui a été réalisé suite à la Tornade.

13.1 Approbation du protocole d'entente relatif à l'hébergement temporaire d'urgence de sinistrés en cas de sinistre majeur entre la ville de Gatineau et le Centre de services scolaires des Portages-de-l'Outaouais

13.1 APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE D'URGENCE DE SINISTRÉS EN CAS DE SINISTRE MAJEUR ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS

Considérant que la ville de Gatineau désire conclure une entente relative à l'hébergement temporaire d'urgence des sinistrés lors de sinistre majeur ;

Considérant qu'un comité conjoint formé de représentants de la Ville de Gatineau, et des centres de services scolaires sur le territoire de la Ville a convenu des clauses, conditions et obligations réciproques contenues dans le protocole ;

Il est proposé par M. Richard Bilodeau, appuyé par Mme Julie Boisvert et résolu que le conseil d'administration autorise la direction générale à procéder à la signature du protocole d'entente relatif à l'hébergement temporaire d'urgence de sinistrés en cas de sinistre majeur entre la Ville de Gatineau et le CSSPO.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-20-21-065

13.2 Dépôt de l'avis juridique de la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) en lien avec la rémunération des membres du CA.

13.2 DÉPÔT DE L'AVIS JURIDIQUE DE LA FÉDÉRATION DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES DU QUÉBEC (FCSSQ) EN LIEN AVEC LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CA.

Madame Nadine Peterson dépose les différents documents en lien avec la rémunération des membres du conseil d'administration. Il y a déjà eu des courriels qui ont été envoyés aux membres.

Mme Édith Lacasse propose et appuyé M. Richard Bilodeau que les membres du Conseil d'administration prennent acte du dépôt des documents.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-20-21-066

14. RESSOURCES INFORMATIQUES

14.1 Adhésion au mandat du centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) relatif à l'acquisition de licences Microsoft pour le CSSPO

14.1 ADHÉSION AU MANDAT DU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) RELATIF À L'ACQUISITION DE LICENCES MICROSOFT POUR LE CSSPO

Ce sujet est retiré suite à l'adoption du Règlement de délégation de pouvoirs.

15.Autres sujets

15. AUTRES SUJETS

Aucun nouveau sujet.

16.Auto-évaluation de la rencontre

16. AUTO-ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Monsieur Richard Bilodeau invite les membres à remplir le formulaire et indique qu'un retour sera effectué. Mme Nadine Peterson explique aux membres comment accéder au lien pour remplir le formulaire.

17.Levée de la rencontre

17. LEVÉE DE LA RENCONTRE

La levée de la rencontre est proposée par M. Richard Bilodeau, appuyé par M. Dominic Kenney.

Il est 21 heures 01 minute.

Aucun vote demandé

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-20-21-067

18.Huis clos statutaire

18. HUIS CLOS STATUTAIRE

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE VIRTUELLE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2021

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbaux du 7 décembre 2020 et du 18 janvier 2021
4. Rapport du président du conseil d'administration
5. Rapport de gestion de la direction générale
   5.1 Nouvelle du CSSPO
   5.2 Reddition de compte
6. Période d'intervention du public
7. Suivi des procès-verbaux
8. Dépôt du rapport annuel 2019-2020
9. **Recommandations du comité de gouvernance et d'éthique**
   9.1. Dépôt du procès-verbal adopté de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique du 16 novembre 2020 et du procès-verbal en mode « document de travail » de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique du 18 janvier 2021
   9.2. Dépôt du plan de travail révisé du comité de gouvernance et d'éthique
   9.3. Adoption de la révision du renseignement général« Emblème corporatif (01-04-00) »

9.4. Adoption de la révision renseignement général « Mission, vision et valeurs (02-01-00) »
9.5. Adoption de la révision de la « Politique sécurité de l'Information (80-11-20) »
9.6. Adoption de la révision du Règlement « Délégation de certains pouvoirs et certaines fonctions aux diverses instances du CSSPO (03-01-10) »

10. **Recommandations du comité de vérification**
    10.1. Dépôt du procès-verbal adopté de la rencontre du comité de vérification du 23 novembre 2020 et du procès-verbal sous mode « document de travail » de la rencontre du comité de vérification du 8 février 2021
    10.2. Recommandations du comité de répartition des ressources (CRR)
    10.3. Nomination du vérificateur externe
    10.4. Autorisation – Aliénation immeuble Sainte-Thérèse
11. **Recommandations du comité de ressources humaines**
    11.1. Dépôt du procès-verbal sous format « document de travail » du comité de ressources humaines du 11 janvier 2021
    11.2. Dépôt du plan de travail du comité de ressources humaines
12. **Organisation scolaire**
    12.1. Adoption de l'addenda à la « Politique en matière de transport scolaire (30-20-20) »
13. **Secrétariat général**
    13.1. Approbation du protocole d'entente relatif à l'hébergement temporaire d'urgence de sinistrés en cas de sinistre majeur entre la ville de Gatineau et le Centre de services scolaires des Portages-de-l'Outaouais
    13.2. Dépôt de l'avis juridique de la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) en lien avec la rémunération des membres du CA
14. **Ressources informatiques**
    14.1 Adhésion au mandat d'acquisition gouvernementale (CAG) relatif à l'acquisition de licences Microsoft pour le CSSPO
    (sujet retiré de l'ordre du jour)
15. Autres sujets
16. Auto-évaluation de la rencontre
17. Levée de la rencontre
18. Huis clos statutaire